



CM 2022-5

République Française
Département de Vaucluse

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 14 décembre 2022 à 19h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie, CASADO ESCOBAR Sylvia et THOMAS SOUMILLE Coraline.

Etaient absents : SEVIN Rolland (excusé).

Secrétaire de séance : CASADO ESCOBAR Sylvia.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022 a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

1) Mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement

La Loi de finances 2022 prévoit que les communes reversent une partie des recettes liées à la taxe d'aménagement à leur EPCI. L'avis du conseil des maires de la CoVe en date du 16 novembre 2022, favorable à la fixation d'un taux de reversement de la taxe d'aménagement communale à la CoVe de 0%, invite les communes membres à délibérer de façon concordante. Il est proposé de fixer le taux de réversion à 0% sauf pour les espaces à vocation économique intercommunaux.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2) Attribution des colis de Noël 2022

Pour faire suite à la dissolution du CCAS en 2017, la commune a repris à sa charge les colis de Noël. L'ensemble de la Commission Municipale Fêtes et Cérémonie propose d'octroyer un colis de Noël :



- Aux personnes qui résident de façon permanente sur la commune ET qui ont plus de 65 ans au 1^{er} janvier 2022 ET qui sont inscrites sur les listes électorales de la commune de La Roque Alric,
- Aux personnes bénéficiant à l'année du soutien financier de la commune,
- Aux employés communaux.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

3) Demande de subventions dans le cadre du CDST 2020-2022 - Modification de la délibération n°2022-14 du 7 avril 2022 afin d'ajouter une opération.

Monsieur le Maire propose de rajouter une opération de rénovation énergétique au CDST 2020-2022 qui concernerait dans un premier temps le changement de la baie vitrée de la salle communale afin de passer sur une baie en double vitrage et réduire ainsi la consommation énergétique de la mairie.

Le projet « Rénovation énergétique de la mairie - isolation de la salle communale » est estimé à 9 116 € HT, pour lequel 5 166,90 € de subvention sont sollicités au titre de la part de base et 2 125,78 € de subvention sont sollicités au titre de la part développement durable.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

4) Questions diverses

La distribution des Colis de Noël devrait se faire avant Noël, les élus doivent se répartir les tournées.

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs 2023 se déroulera le mercredi 8 février à 18h30.

Monsieur le Maire propose à madame CASADO ESCOBAR Sylvia d'être la correspondante de la commune pour le diagnostic viti-pastoral de la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin mené par le CERPAM en 2023. Madame CASADO ESCOBAR Sylvia accepte.

La séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance,

CASADO ESCOBAR Sylvia



Le Maire,

José LINHARES



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022**

- 1) Mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement
- 2) Attribution des colis de Noël 2022
- 3) Demande de subventions dans le cadre du CDST 2020-2022 - Modification de la délibération n°2022-14 du 7 avril 2022 afin d'ajouter une opération.

Le Maire,

José LINHARES

